Document generated on 04/25/2024 3:24 a.m.

Documentation et bibliothèques

DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Antenne de la nationale et de la GBQ

Gaston Bernier

Volume 45, Number 3, July–September 1999

Formation documentaire : pistes d'action

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1032742ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1032742ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Bernier, G. (1999). Antenne de la nationale et de la GBQ. *Documentation et bibliothèques*, *45*(3), 127–128. https://doi.org/10.7202/1032742ar

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Antenne de la nationale et de la GBQ

Gaston Bernier
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'établissement éventuel, dans la capitale québécoise, d'une antenne des deux établissements que sont la Bibliothèque nationale et la Grande bibliothèque, toutes deux basées à Montréal, contribuerait à déconcentrer les activités bibliographiques et documentaires à l'intérieur du territoire laurentien. Idéalement, on pourrait même penser installer la Nationale à Québec.

Certaines fonctions, mandats et responsabilités que les deux bibliothèques de l'État, situées dans la métropole, pourraient confier à la succursale québécoise s'inscrivent dans le droit fil du fonctionnement des institutions parlementaires et gouvernementales, judiciaires et administratives, lequel se déroule, en grande partie sinon pour l'essentiel, dans la capitale et sa banlieue, et d'autres ont un lien direct avec l'histoire de la région et de l'ensemble du territoire.

Ainsi, les employés de la succursale de Québec ou du pôle associé pourraient entreprendre la rédaction de tables alphabétiques rétrospectives de journaux nationaux dont le siège social était ou est situé dans la ville: le *Canadien* (1806-1893), l'*Événement* et l'*Événement-journal* (1867-1962), la *Gazette de Québec* (1764-1874), éventuellement *Le Soleil* (1880 +). On pourrait allonger la liste. Si les tables de ces journaux étaient établies et publiées, les chercheurs et les citoyens auraient un instrument incomparable entre les mains, des tables qui faciliteraient le repérage de faits historiques et politiques, d'événements et d'incidents, de nominations, de petits scandales, d'importantes réalisations, etc. Les index seraient consultables électroniquement et on ne devrait pas nécessairement les imprimer. L'entreprise, sans être une première, serait probablement un prototype par son caractère rétrospectif.

L'antenne, si la capitale devait s'en satisfaire, pourrait présider à la constitution de catalogues collectifs des collections conservées dans les établissements de la région, l'Université Laval, l'École nationale d'administration publique, la bibliothèque (publique) de Québec, les bibliothèques administratives et celle de l'Assemblée nationale. Dans une conjoncture marquée au coin de la rareté des ressources budgétaires, par la hausse du prix des abonnements aux périodiques et des volumes et même par le manque d'espace de conservation, l'existence d'un catalogue électronique regroupant les notices, tant des monographies que des journaux et revues, contribuerait à la rationalisation du développement des collections sur le territoire régional et, pourquoi pas ? sur un territoire plus grand et s'étendant vers l'Est. Une refonte des catalogues des établissements documentaires est réalisable présentement. Il reste cependant à en évaluer les coûts et à les comparer avec l'organisation possible de recherches synchrones dans l'ensemble des catalogues électroniques. Dans un domaine périphérique, et lié à la préoccupation de la rationalisation des collections, on pourrait étudier la possibilité que les bibliothèques de la région de Québec, ou de l'ensemble du territoire si l'hypothèse plus ambitieuse était retenue, aient une bâtisse réservée à la conservation des collections imprimées moins utilisées mais liées à l'histoire et à la réalité locale ou nationale.

À coté des index rétrospectifs et du catalogue collectif régional, les dirigeants de la Nationale et de la Nationale-Municipale pourraient décentraliser des entreprises relatives aux publications de l'État québécois. Le domaine devrait faire l'objet d'une attention prioritaire et devrait être pris en charge avant la rédaction de tables alphabétiques de journaux de la Capitale.

Un projet similaire aux tables proposées plus haut serait la réalisation d'un index du premier siècle de la *Gazette officielle du Québec* ou, mieux encore, la numérisation de cette partie du périodique. Le journal officiel de l'État est publié sans désemparer depuis 1868. Le seul instrument de consultation de la collection est formé des tables annuelles. Bref, les chercheurs, dans l'état actuel des choses, doivent se résigner à utiliser les tables annuelles ou, pis encore, à compulser patiemment la collection. Les avancées technologiques et informatiques rendent aujourd'hui possible la rédaction de tables alphabétiques électroniques, lesquelles contribueraient à la diffusion des données historiques et administratives d'intérêt pour l'ensemble des citoyens, mais jusqu'à maintenant relativement non repérables. Dans le même ordre d'idées, on pourrait envisager, lorsque les crédits seront plus faciles à obtenir, un inventaire des tableaux statistiques dispersés dans les rapports annuels, dans les études et dans les périodiques de l'administration québécoise et leur numérisation.

Un deuxième champ d'intervention de l'antenne de la Capitale au titre des publications de l'administration, du gouvernement et de l'Assemblée nationale pourrait être celui du contrôle bibliographique de l'ensemble des documents, parapublications ou publications, que l'État sécrète dans le cours de ses activités et de ses interventions. Le passage graduel de l'imprimé à la diffusion électronique complique à l'heure présente la consultation des textes officiels. Les pratiques émergentes ne sont pas encore fixées. Des textes sont imprimés; d'autres sont diffusés électroniquement pendant quelques semaines ou quelques mois et peuvent disparaître par la suite sans laisser de traces. Les institutions documentaires nationales sises à Montréal, loin de la Capitale, ont toujours connu de la difficulté à obtenir automatiquement tous les titres publiés et à en dresser l'inventaire. Il y aurait lieu de voir si un établissement documentaire ou le pôle associé entr'aperçu ne pourrait pas assumer plus aisément une telle fonction et s'assurer du dépôt et de l'archivage de la documentation électronique de l'État québécois.

On pourrait proposer d'autres chantiers documentaires d'intérêt panquébécois à côté des entreprises suggérées, lesquelles se greffent avant tout à la région de la Capitale, mais qui intéressent tous les citoyens. Ainsi, le personnel ou les

contractuels de l'antenne, du pôle associé ou d'une Nationale pourraient rédiger un index des ouvrages collectifs publiés au cours des dernières décennies. Le filon a connu une flambée ces dernières années et les articles publiés dans des recueils échappent à un repérage rapide même si, en certaines bibliothèques, on s'efforce de multiplier les notices analytiques des articles tombant dans l'orbe de leurs spécialisations propres. Il y a là tout un secteur négligé des bibliographes. Un autre secteur d'intervention possible serait un inventaire des biographies des Québécois. L'inventaire des articles publiés dans des recueils et celui des biographies intéressent toute la population et tous les établissements documentaires du territoire. Mais les bibliothèques de Québec et de la région pourraient assumer un rôle national à ce titre, comme la Capitale elle-même.

En somme, comme on peut le voir, les établissements documentaires de Québec et de sa région pourraient participer à la réalisation de certaines fonctions confiées jusqu'à maintenant à la Nationale et à la Grande bibliothèque. Certains champs d'intervention sont déterminés par la présence de l'Assemblée et de l'exécutif, d'autres, par le rôle national de la ville et d'autres, enfin, par l'intérêt documentaire tout uniment.

La ville de Québec devrait également profiter des retombées du dépôt légal. Déjà les publications dites gouvernementales sont acheminées à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale en vertu de la loi (L.Q. 1982, c. 62, a. 132). Les publications commerciales, pour leur part, sont versées à la Bibliothèque nationale depuis la fin des années 1960. Peut-être pourrait-on envisager, si la BNQ doit demeurer à Montréal, la possibilité de faire modifier la loi fixant le dépôt légal de sorte qu'un troisième exemplaire, les deux premiers étant destinés à la Nationale (pour les générations à venir) et à la Grande bibliothèque (pour le lectorat actuel), soit mis à la disposition de la représentation nationale et adressé à la bibliothèque des députés. Dans un esprit de partage et de décentralisation, on pourrait conserver à la bibliothèque parlementaire les volumes publiés dans le secteur des sciences sociales et destiner à d'autres établissements les volumes de philosophie, de sciences, etc. Les législateurs, contrôleurs de l'activité gouvernementale et représentants de l'ensemble des citoyens, doivent être les premiers informés et disposer de l'ensemble des publications et des données publiées sur le territoire. Une telle philosophie ou pratique est à la source de l'existence de bibliothèques duales, à la fois nationale et législative, aux États-Unis, au Japon, etc., et *mutatis mutandis*, dans les États fédérés des États-Unis.

Le partage des tâches entre les deux établissements documentaires de l'État sis à Montréal sera sans doute bénéfique au lectorat laurentien et à l'ensemble de la communauté des chercheurs. Une certaine déconcentration est justifiée, cette fois de la métropole vers la capitale. On pourrait même faire un pas de plus. On a souligné, par le passé, que les bibliothèques nationales étaient habituellement situées dans les capitales. La construction et l'ouverture de la Grande bibliothèque du Québec à Montréal, bibliothèque publique semi-municipale et semi-nationale, dont les moyens seront à la mesure de la métropole, pourrait amener la population ainsi que celle de la capitale et de sa région périphérique en particulier, à souhaiter sinon à réclamer le déménagement à Québec des collections de conservation et des fonctions bibliographiques et documentaires qui constituent la mission fondamentale des bibliothèques nationales. La bibliothèque pourraient relever de l'Assemblée nationale, comme c'est le cas de la bibliothèque du Congrès. On peut faire l'hypothèse qu'une telle évolution serait bénéfique pour la population et pour la représentation nationale. L'État entretiendrait deux institutions documentaires dans deux villes différentes et situées à 250 kilomètres l'une de l'autre. Les parlementaires, pour leur part, auraient un accès, à la fois symbolique et privilégié, à l'ensemble de la production laurentienne. D'un point de vue conceptuel, l'établissement de la Nationale dans la capitale contribuerait à éclaircir l'horizon documentaire passablement malmené ces derniers temps.